

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d' information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire de la Catégorie mandat privé ciblé d' actions canadiennes Mackenzie (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de l' intégrité, de l' objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d' estimations conformes aux Normes internationales d' information financière (IFRS). Le gestionnaire est également responsable de l' établissement de contrôles internes à l' égard du processus de présentation de l' information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l' information financière présentée.

Le conseil d' administration (le « conseil ») de Corporation Financière Capital Mackenzie est responsable de l' examen et de l' approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s' acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l' information financière. Le conseil s' acquitte de cette responsabilité avec l' aide d' un comité d' audit, lequel examine les états financiers et en recommande l' approbation par le conseil. Le comité d' audit rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l' égard du processus de présentation de l' information financière, des questions d' audit et des questions de présentation de l' information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l' auditeur externe du Fonds. Il est nommé par le conseil. L' auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d' audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d' exprimer une opinion sur les états financiers à l' intention des porteurs de titres. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du Fonds

Le président et chef de la direction,



Barry McInerney

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 7 juin 2018

RAPPORT DE L' AUDITEUR INDÉPENDANT

À l' intention des porteurs de titres de la Catégorie mandat privé ciblé d' actions canadiennes Mackenzie (le « Fonds ») de Corporation Financière Capital Mackenzie,

Nous avons effectué l' audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2018 et 2017 et les états du résultat global, les états de l' évolution de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, tel qu' il est indiqué à la note 1, ainsi qu' un résumé des principales méthodes comptables et d' autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d' information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu' elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d' états financiers exempts d' anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d' erreurs.

Responsabilité de l' auditeur

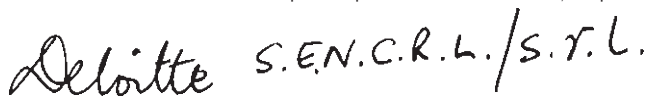
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d' audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l' audit de façon à obtenir l' assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d' anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l' auditeur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d' erreurs. Dans l' évaluation de ces risques, l' auditeur prend en considération le contrôle interne de l' entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d' audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d' exprimer une opinion sur l' efficacité du contrôle interne de l' entité. Un audit comporte également l' appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l' appréciation de la présentation d' ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d' audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 mars 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, tel qu' il est indiqué à la note 1, conformément aux Normes internationales d' information financière.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 7 juin 2018



MACKENZIE
Placements

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers (sauf les montants par titre)
Au 31 mars

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	4 196	2 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	1
Sommes à recevoir pour titres émis	131	–
Total de l'actif	4 327	2 294
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	1	–
Sommes à payer pour titres rachetés	–	–
Distributions à verser	–	16
Total du passif	1	16
Actif net attribuable aux porteurs de titres	4 326	2 278
Actif net attribuable aux porteurs de titres, par série (note 3)		
Série PW	1 559	238
Série PWF	2 280	1 889
Série PWF5	1	1
Série PWF8	1	–
Série PWFB	1	–
Série PWFB5	1	–
Série PWT5	482	150
Série PWT8	1	–
Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre (note 3)		
Série PW	12,21	11,86
Série PWF	12,44	12,02
Série PWF5	16,71	17,01
Série PWF8	14,47	–
Série PWFB	10,30	–
Série PWFB5	14,69	–
Série PWT5	16,48	16,81
Série PWT8	14,42	–

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers (sauf les montants par titre)

	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Dividendes	65	36
Revenu d'intérêts	6	6
Autres variations de la juste valeur des placements		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	93	23
Profit (perte) net(te) latent(e)	–	142
Total des revenus (pertes)	164	207
Charges (note 6)		
Frais de gestion	44	15
Frais d'administration	6	2
Frais du Comité d'examen indépendant	–	–
Autres	2	2
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	52	19
Charges absorbées par le gestionnaire	–	1
Charges nettes	52	18
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	112	189
Impôt étranger retenu à la source	–	–
Impôt étranger sur le résultat payé (recouvré)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	112	189
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par série		
Série PW	8	50
Série PWF	91	135
Série PWF5	–	–
Série PWF8	–	–
Série PWFB	–	–
Série PWFB5	–	–
Série PWT5	13	4
Série PWT8	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre		
Série PW	0,12	1,64
Série PWF	0,52	1,84
Série PWF5	0,70	2,69
Série PWF8	0,17	–
Série PWFB	0,44	–
Série PWFB5	0,65	–
Série PWT5	0,75	1,82
Série PWT8	0,10	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	Série PW		Série PWF		Série PWF5		Série PWF8		Série PWFB	
	\$		\$		\$		\$		\$	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	238	314	1 889	1	1	1	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	8	50	91	135	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux porteurs de titres :										
Ordinaires	(2)	(1)	(11)	(14)	-	-	-	-	-	-
Gains en capital	-	-	(6)	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dividendes aux porteurs de titres	(2)	(1)	(17)	(14)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	1 313	312	600	1 793	-	-	1	-	1	-
Réinvestissement des dividendes	2	-	16	-	-	-	-	-	-	-
Valeur des titres rachetés	-	(437)	(299)	(26)	-	-	-	-	-	-
Total des opérations sur les titres	1 315	(125)	317	1 767	-	-	1	-	1	-
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	1 321	(76)	391	1 888	-	-	1	-	1	-
À la clôture	1 559	238	2 280	1 889	1	1	1	-	1	-

Augmentation (diminution) des titres du Fonds (note 7) :	Titres		Titres		Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	20	31	157	-	-	-	-	-	-	-
Émis	108	29	50	159	-	-	-	-	-	-
Réinvestissement des dividendes	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Rachetés	-	(40)	(25)	(2)	-	-	-	-	-	-
Titres en circulation, à la clôture	128	20	183	157	-	-	-	-	-	-

	Série PWFB5		Série PWT5		Série PWT8		Total	
	\$		\$		\$		\$	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES								
À l'ouverture	-	-	150	1	-	-	2 278	317
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	-	-	13	4	-	-	112	189
Dividendes aux porteurs de titres :								
Ordinaires	-	-	-	(1)	-	-	(13)	(16)
Gains en capital	-	-	-	-	-	-	(6)	-
Remboursement de capital	-	-	(14)	(2)	-	-	(14)	(2)
Total des dividendes aux porteurs de titres	-	-	(14)	(3)	-	-	(33)	(18)
Opérations sur les titres :								
Produit de l'émission de titres	1	-	364	148	1	-	2 281	2 253
Réinvestissement des dividendes	-	-	6	-	-	-	24	-
Valeur des titres rachetés	-	-	(37)	-	-	-	(336)	(463)
Total des opérations sur les titres	1	-	333	148	1	-	1 969	1 790
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	1	-	332	149	1	-	2 048	1 961
À la clôture	1	-	482	150	1	-	4 326	2 278

Augmentation (diminution) des titres du Fonds (note 7) :	Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	-	-	9	-	-	-
Émis	-	-	22	9	-	-
Réinvestissement des dividendes	-	-	-	-	-	-
Rachetés	-	-	(2)	-	-	-
Titres en circulation, à la clôture	-	-	29	9	-	-

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	112	189
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(93)	(23)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	–	(142)
Distributions en nature reçues de fonds sous-jacents	(146)	(43)
Achat de placements	(2 010)	(2 082)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	348	313
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(1 789)	(1 788)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de titres rachetables	2 150	2 253
Paiements au rachat de titres rachetables	(336)	(463)
Dividendes versés, déduction faite des réinvestissements	(25)	(2)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	1 789	1 788

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	–	–
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	–	–

Trésorerie	–	–
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	–	–

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

Dividendes reçus	–	–
Impôts étrangers payés	–	–
Intérêts reçus	–	1
Intérêts versés	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2018

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen \$ (en milliers)	Juste valeur \$ (en milliers)
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT					
Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	346 031	4 044	4 196
Total des fonds communs de placement				4 044	4 196
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				4 044	4 196
Trésorerie et équivalents de trésorerie					–
Autres éléments d'actif moins le passif					130
Total de l'actif net					4 326



MACKENZIE
Placements

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FONDS SOUS-JACENT*

31 mars 2018	
Répartition effective du portefeuille	% de la VL
Actions	92,0
<i>Actions</i>	91,9
<i>Options achetées</i>	0,1
Trésorerie et placements à court terme	5,5
Fonds/billets négociés en bourse	1,8
Autres éléments d'actif (de passif)	0,7

Répartition régionale effective		% de la VL
Canada		56,4
États-Unis		20,3
Trésorerie et placements à court terme		5,5
Royaume-Uni		2,9
Australie		2,5
Japon		2,0
Autres		2,0
Hong Kong		1,6
Corée du Sud		0,9
France		0,9
Chine		0,8
Pays-Bas		0,8
Inde		0,8
Suisse		0,7
Autres éléments d'actif (de passif)		0,7
Allemagne		0,6
Suède		0,6

Répartition sectorielle effective		% de la VL
Services financiers		26,1
Produits industriels		10,8
Consommation courante		10,0
Énergie		9,9
Consommation discrétionnaire		8,1
Soins de santé		6,1
Matières		6,0
Technologie de l'information		5,9
Trésorerie et placements à court terme		5,5
Services publics		4,3
Immobilier		3,1
Fonds/billets négociés en bourse		1,8
Services de télécommunications		1,6
Autres éléments d'actif (de passif)		0,7
Autres		0,1

31 mars 2017	
Répartition effective du portefeuille	% de la VL
Actions	94,4
Trésorerie et placements à court terme	3,4
Fonds/billets négociés en bourse	1,8
Autres éléments d'actif (de passif)	0,4

Répartition régionale effective		% de la VL
Canada		57,5
États-Unis		20,2
Autres		3,7
Trésorerie et placements à court terme		3,4
Australie		2,5
Japon		2,2
Royaume-Uni		1,7
Hong Kong		1,6
Suisse		1,3
France		1,2
Inde		0,9
Corée du Sud		0,9
Chine		0,7
Suède		0,7
Allemagne		0,6
Afrique du Sud		0,5
Autres éléments d'actif (de passif)		0,4

Répartition sectorielle effective		% de la VL
Services financiers		25,0
Énergie		11,5
Consommation discrétionnaire		11,2
Produits industriels		11,1
Consommation courante		8,0
Matières		7,5
Technologie de l'information		6,7
Soins de santé		5,3
Trésorerie et placements à court terme		3,4
Services publics		3,3
Immobilier		2,7
Services de télécommunications		2,1
Fonds/billets négociés en bourse		1,8
Autres éléments d'actif (de passif)		0,4

* Le Fonds est actuellement entièrement investi dans le Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie (le « Fonds sous-jacent »).

La répartition effective présente l'exposition du Fonds sous-jacent par portefeuille, région ou secteur calculée en combinant les placements directs et indirects du Fonds sous-jacent.



MACKENZIE
Placements

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2018 et 2017, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Se reporter à la note 9 pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Le Fonds est composé de une ou de plusieurs catégories d'actions (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de Corporation Financière Capital Mackenzie (« Capitalcorp »), une société de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et autorisée à émettre jusqu'à 1 000 catégories de titres de séries multiples. Le siège social du Fonds est situé au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) Canada. Se reporter au prospectus simplifié du Fonds pour tout renseignement additionnel relatif à sa structure.

Les états financiers qui précèdent et les notes annexes se rapportent au Fonds. Des états financiers distincts ont également été préparés pour chacun des autres fonds de Capitalcorp.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du Fonds et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., une filiale de la Corporation Financière Power, elle-même filiale de Power Corporation du Canada. La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (collectivement, les « sociétés d'assurance liées ») appartiennent à cent pour cent à Great-West Lifeco Inc., elle aussi filiale de Corporation Financière Power. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier de dollars près. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 7 juin 2018. Les normes comptables publiées mais non encore en vigueur pour l'exercice comptable considéré, selon le cas, sont décrites à la note 3.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds de placement à capital variable et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou prend fin. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Profit (perte) net(te) latent(e) de l'état du résultat global.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et, par conséquent, satisfont aux critères de classement à titre de passifs financiers conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de l'exercice.

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

Les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Mackenzie a conclu que les fonds de placement à capital variable non cotés et les fonds négociés en bourse dans lesquels le Fonds investit ne respectent pas la définition d'une entité structurée ni la définition d'une entreprise associée.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leurs échéances à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans les états de la situation financière.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés synthétiques) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant. Pour de plus amples renseignements à cet égard, notamment sur les modalités de telles dispenses, le cas échéant, se reporter à la rubrique « Dispenses de l'application des dispositions du Règlement 81-102 » de la notice annuelle du Fonds.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient liquidées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements – Profit (perte) net(te) latent(e).

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent les profits ou les pertes latent(e)s, lié(e)s à la valeur de marché. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds liquide le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Couverture sur contrats à terme standardisés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime obtenue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2018.

c) Comptabilisation des produits

Le revenu d'intérêts provenant des placements productifs d'intérêts est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes, dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers. Des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur des services fournis par des tiers qui ont été payés par les courtiers au cours des périodes est présentée à la note 9. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure.

Les opérations de prêts de titres sont gérées par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (l'« agent de prêt de titres »). La valeur des espèces ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur les espèces ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global au poste Produit tiré du prêt de titres et constaté lorsqu'il est gagné.

La note 9 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres, le cas échéant.

f) Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement si le Fonds a un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de déduire les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 9 résume les détails de la compensation, le cas échéant.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les acquisitions et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les intérêts débiteurs en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(s) dans l'état du résultat global au poste Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé au moyen de la division de l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné, par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et d'autres actifs et passifs financiers. Se reporter à la note 9 pour la valeur liquidative par titre du Fonds.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

k) Fusions

Le Fonds comptabilise les fusions de fonds selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, l'un des fonds visés par une fusion est désigné comme le fonds acquéreur et est appelé le « Fonds issu de la fusion », tandis que l'autre fonds visé par la fusion est appelé le « Fonds supprimé ». Cette désignation est fondée sur la comparaison de la valeur liquidative relative des fonds et tient compte de facteurs comme le maintien des conseillers en placement, les objectifs et méthodes de placement, le type de titres en portefeuille ainsi que les frais et charges liés à la gestion du Fonds issu de la fusion.

4. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des prix de marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée de ces instruments financiers détenus par le Fonds.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

NOTES ANNEXES

4. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Entités structurées et entreprises associées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée ou la définition d'une entreprise associée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée ou d'une entreprise associée. Mackenzie a évalué les caractéristiques de ces fonds sous-jacents, et elle a conclu que ceux-ci ne respectent pas la définition d'une entité structurée, ni la définition d'une entreprise associée, puisque le Fonds n'a conclu ni contrat, ni entente de financement avec eux, et qu'il n'a pas la capacité d'influer sur leurs activités, ni sur le rendement qu'il tire de ses placements dans ces fonds sous-jacents.

5. Impôts sur les bénéfiques

Capitalcorp est admissible à titre de société de placement à capital variable en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). L'année d'imposition de Capitalcorp prend fin le 31 mars.

Capitalcorp est une entité juridique unique aux fins de l'impôt, et ses fonds ne sont pas imposés sur une base individuelle. À ce titre, les pertes en capital et autres qu'en capital de Capitalcorp peuvent être portées en réduction du revenu ou des gains en capital attribuables à Capitalcorp intégralement, sans égard à la provenance du revenu, des gains ou des pertes. Par conséquent, lorsqu'un fonds a un bénéfice imposable net positif, le passif d'impôt exigible a été compensé, dans la mesure du possible, par l'utilisation des pertes fiscales inutilisées de Capitalcorp.

Les dividendes imposables canadiens et les gains en capital réalisés par Capitalcorp sont assujettis à l'impôt de la même manière que ceux de toute autre société. Tout impôt payé relativement aux dividendes canadiens ou aux gains en capital est remboursable lors du versement des dividendes canadiens ou des dividendes sur les gains en capital, respectivement, aux porteurs de titres en fonction d'une formule qui comprend le produit provenant du rachat des titres de Capitalcorp par les porteurs de titres. Par conséquent, aucune provision pour impôt n'est faite à l'égard des dividendes ou des gains en capital canadiens. L'impôt remboursable attribué au Fonds est inclus dans l'état de la situation financière au poste Impôt à recouvrer. Le versement des dividendes canadiens, le cas échéant, sera effectué au plus tard à la fin de l'année d'imposition de Capitalcorp, et les dividendes sur les gains en capital, le cas échéant, seront versés dans les 60 jours précédant la fin de l'année d'imposition de Capitalcorp. Les dividendes sont déclarés séparément pour chaque série de chaque fonds.

Le revenu provenant d'autres sources, comme les intérêts et le revenu étranger (le « revenu ordinaire ») est imposé aux taux d'imposition standard des sociétés. Dans la mesure où Capitalcorp affiche un revenu ordinaire positif après les charges (le « revenu ordinaire net »), Capitalcorp sera tenue de payer l'impôt des sociétés dans son ensemble. Une partie de cette charge est attribuée au Fonds en fonction de la contribution de ses séries à la charge d'impôt globale de Capitalcorp. La charge d'impôt attribuée au Fonds est incluse dans l'état du résultat global au poste Impôts sur les bénéfiques. En raison des charges et des crédits d'impôt déductibles dont dispose Capitalcorp, aucun impôt n'est actuellement payable quant au revenu ordinaire.

Capitalcorp applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfiques. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés correspondent aux futures incidences fiscales prévues des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont mesurés en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer lorsque les éléments sous-jacents du revenu ordinaire net devraient se réaliser.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de comptabilité et aux fins de l'impôt donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés. Lorsque la juste valeur des placements du portefeuille dépasse leur coût, il en résulte un passif d'impôts différés. Ce passif d'impôts différés pour les recouvrements d'impôts à payer est compensé par le remboursement prévu lors du versement des dividendes sur les gains en capital. Lorsque le coût des placements du portefeuille dépasse leur valeur de marché, un actif d'impôts différés est généré. Une provision pour moins-value complète est inscrite pour contrebalancer cet actif étant donné l'incertitude qu'un tel actif d'impôts différés sera finalement réalisé. Les pertes en capital et autres qu'en capital inutilisées, présentées ci-dessous, représentent également des actifs d'impôts différés pour lesquels une provision pour moins-value complète a été établie.

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par des investisseurs. Les frais de gestion sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Chaque série du Fonds, exception faite de la série-B, se voit imputer des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») et en retour, Mackenzie prend en charge tous les frais d'exploitation du Fonds autres que certains frais précis associés au Fonds. Les frais d'administration sont calculés sur chaque série du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur les bénéfiques), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et charges du Comité d'examen indépendant (« CEI ») des fonds Mackenzie, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production des Aperçus du Fonds, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du Fonds, les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement et entrés en vigueur après la date du prospectus simplifié le plus récent, ainsi que les coûts engagés pour respecter les nouvelles exigences réglementaires, y compris, sans s'y limiter, tous les nouveaux frais en vigueur après la date du prospectus simplifié le plus récent.

Tous les frais associés à l'exploitation du Fonds quant aux titres de la série-B seront imputés à cette série. Les frais d'exploitation comprennent les frais juridiques, honoraires d'audit, frais de l'agent des transferts, droits de garde, frais d'administration et de fiducie, le coût des rapports financiers et d'impression des prospectus simplifiés, les droits de dépôt obligatoire, les autres charges diverses imputables précisément aux titres de série-B et tout impôt applicable.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et d'administration ou les absorber à son gré et supprimer la renonciation ou l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 9 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de titres.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 31 mars 2018 et 2017 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de ces périodes sont présentés dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement décrits à la note 9.

8. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2018, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du Fonds; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). En outre, le Fonds maintient des positions de trésorerie et de placements à court terme suffisantes pour assurer une liquidité adéquate. Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. La note 9 résume l'exposition du Fonds au risque de change, si une telle exposition s'applique et est considérable.

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'exposent pas le Fonds à des niveaux élevés de risque de taux d'intérêt. La note 9 résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, si une telle exposition s'applique et est considérable.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le Fonds continue d'augmenter, sans limites, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure. La note 9 résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix, si une telle exposition s'applique et est considérable.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La note 9 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est considérable.

Toutes les opérations sur titres cotés sont effectuées par des courtiers approuvés. Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 9 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est considérable.

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES

9. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Date de constitution 20 novembre 2015

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de titres de chaque série qui ont été émis et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Séries offertes par Corporation Financière Mackenzie (180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1; 1-800-387-0615; www.placementsmackenzie.com)

Les titres des séries PW, PWT5 et PWT8 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs des séries PWT5 et PWT8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres des séries PWF, PWF5 et PWF8 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé, qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou de comptes intégrés parrainé par le courtier, qui sont assujettis à des frais établis en fonction de l'actif plutôt qu'à des commissions pour chaque opération et qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs des séries PWF5 et PWF8 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % ou de 8 % par année, respectivement.

Les titres des séries PWFB et PWFB5 sont offerts à certains investisseurs à valeur nette élevée de nos Solutions Patrimoine privé qui investissent un minimum de 100 000 \$. Les investisseurs doivent négocier leurs honoraires de service du conseiller, lesquels ne peuvent dépasser 1,50 %, avec leur conseiller financier. Les investisseurs de série PWFB5 désirent également recevoir un flux de revenu mensuel de 5 % par année.

Chaque série est offerte selon le mode de souscription avec frais d'acquisition. Les frais du mode de souscription avec frais d'acquisition sont négociés entre l'investisseur et son courtier. Pour de plus amples renseignements sur ce mode de souscription, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds et à l'aperçu du Fonds.

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Frais de gestion	Frais d'administration	Valeur liquidative par titre (\$)	
				31 mars 2018	31 mars 2017
Série PW	14 décembre 2015	1,70 % ¹⁾	0,15 %	12,21	11,86
Série PWF	14 décembre 2015	0,70 % ²⁾	0,15 %	12,44	12,02
Série PWF5	14 décembre 2015	0,70 % ²⁾	0,15 %	16,71	17,01
Série PWF8	16 octobre 2017	0,70 % ²⁾	0,15 %	14,47	—
Série PWFB	3 avril 2017	0,70 % ²⁾	0,15 %	10,30	—
Série PWFB5	3 avril 2017	0,70 % ²⁾	0,15 %	14,70	—
Série PWT5	14 décembre 2015	1,70 % ¹⁾	0,15 %	16,48	16,81
Série PWT8	16 octobre 2017	1,70 % ¹⁾	0,15 %	14,42	—

1) Avant le 1^{er} juin 2018, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 1,80 %.

2) Avant le 1^{er} juin 2018, les frais de gestion pour cette série étaient imputés au Fonds au taux de 0,80 %.

b) Placements détenus par Mackenzie et des sociétés affiliées

Au 31 mars 2018, Mackenzie détenait un placement de 8 \$ (néant en 2017) dans le Fonds.

c) Prêt de titres

Aux 31 mars 2018 et 2017, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Changement de nom

Le 29 septembre 2017, le Fonds sous-jacent Fonds international de croissance Mackenzie a été renommé Fonds international Mackenzie Ivy.

e) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Aux 31 mars 2018 et 2017, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

NOTES ANNEXES

9. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

f) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise une plus-value du capital à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans le Mandat privé ciblé d' actions canadiennes Mackenzie (le « Fonds sous-jacent »), qui investit principalement dans des titres de participation canadiens. Le Fonds sous-jacent a recours à plusieurs équipes de gestion de placement ayant divers styles de placement. Le Fonds peut consacrer jusqu'à 49 % de son actif aux placements étrangers. Le Fonds sous-jacent est diversifié en termes d' exposition géographique, d' exposition sectorielle, de capitalisation boursière et de style de placement du gestionnaire de portefeuille.

ii. Risque de change

Le Fonds sous-jacent est libellé en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque que la valeur des instruments financiers libellés en devises détenus par le Fonds sous-jacent fluctue en raison de variations des taux de change. Le Fonds sous-jacent peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change.

Au 31 mars 2018, si les taux de change des monnaies étrangères avaient connu une hausse ou une baisse de 5 % par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante, l' actif net aurait diminué ou augmenté d' environ 60 \$ ou 1,4 % du total de l' actif net (32 \$ ou 1,4 % en 2017). En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l' écart pourrait être important.

iii. Risque de taux d' intérêt

Aux 31 mars 2018 et 2017, le Fonds n' avait aucune exposition importante au risque de taux d' intérêt.

iv. Autre risque de prix

Pour ce Fonds, le risque le plus important découlant du risque de prix provient des placements du Fonds sous-jacent dans des titres de participation, des fonds/billets négociés en bourse, des options et des fonds communs de placement. Au 31 mars 2018, si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante, l' actif net aurait augmenté ou diminué d' environ 394 \$ ou 9,1 % du total de l' actif net (221 \$ ou 9,7 % en 2017). En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l' écart pourrait être important.

v. Risque de crédit

Aux 31 mars 2018 et 2017, le Fonds n' avait aucune exposition importante au risque de crédit.

g) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur suivante :

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l' actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l' aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l' actif ou du passif.

	31 mars 2018				31 mars 2017			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds communs de placement	4 196	–	–	4 196	2 293	–	–	2 293
Total	4 196	–	–	4 196	2 293	–	–	2 293

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l' événement ou du changement de circonstances à l' origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert important n' a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.